



**Christiane TAUBIRA**  
**Députée de Guyane**  
**Commission des Affaires Étrangères**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Monsieur François BAROIN, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat a répondu au courrier de Mme Christiane TAUBIRA, Députée de Guyane, qui l'interrogeait sur l'application de la loi de garantie sur l'or en Guyane.

Cette loi oblige notamment à ce que les ouvrages d'or soient soumis au poinçon de garantie permettant leur traçabilité. Elle est applicable partout en France, sauf en Guyane, seul département justement riche en ressources aurifères. Son application dans le département permettrait d'établir la provenance de l'or et éviterait la revente légale de l'or provenant de l'orpaillage clandestin.

Madame TAUBIRA avait interrogé sur ce sujet le Ministre chargé de l'Industrie, Monsieur Christian ESTROSI, dès octobre 2009. Ce dernier avait transmis le dossier à sa Ministre de tutelle, Madame Christine LAGARDE, qui elle-même l'avait transmis au Ministre du Budget.

Christiane TAUBIRA se réjouit donc d'obtenir enfin une réponse de la part d'un Ministre et que cette incongruité de la loi soit prise en compte. François BAROIN indique en effet dans sa réponse qu'il va faire « *examiner la possibilité de mettre en place un dispositif partiel de la garantie en Guyane par modification législative de l'article 553 bis du code général des impôts* ».

**Ce 13 juillet 2010**